



联合国  
粮食及  
农业组织

Food and Agriculture  
Organization of the  
United Nations

Organisation des Nations  
Unies pour l'alimentation  
et l'agriculture

Продовольственная и  
сельскохозяйственная организация  
Объединенных Наций

Organización de las  
Naciones Unidas para la  
Alimentación y la Agricultura

منظمة  
الغذية والزراعة  
للأمم المتحدة

F

## COMITÉ FINANCIER

**Cent quatre-vingt-douzième session**

**Rome, 1-3 juin 2022**

**Rapport du Directeur exécutif sur les contributions et les réductions et dérogations concernant les coûts (article XIII.4 (f) du Règlement général) en 2021**

Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:

**M. Robert van der Zee**  
**Directeur de la Division des finances**  
**Programme alimentaire mondial**  
**Courriel: [robert.vanderzee@wfp.org](mailto:robert.vanderzee@wfp.org)**

*Les documents peuvent être consultés à l'adresse [www.fao.org](http://www.fao.org).*

### RÉSUMÉ

- Le présent rapport, qui est soumis au Conseil d'administration du PAM pour information en application de l'article XIII.4 (f) du Règlement général, récapitule: les contributions qui ne garantissent pas un recouvrement intégral des coûts reçues des gouvernements de pays en développement et de pays en transition, et d'autres donateurs non habituels (article XIII.4 (c) du Règlement général); les contributions pour lesquelles une réduction des coûts d'appui indirects et, le cas échéant, des coûts d'appui directs d'une ou de plusieurs activités ou une dérogation à leur application a été consentie (article XIII.4 (d) du Règlement général); et les contributions des gouvernements de pays en développement et de pays en transition auxquelles s'applique un taux réduit de recouvrement des coûts d'appui indirects défini par le Conseil (article XIII.4 (e) du Règlement général).

### SUITE QUE LE COMITÉ FINANCIER EST INVITÉ À DONNER

- Le présent document est soumis pour information.



World Food Programme  
Programme Alimentaire Mondial  
Programa Mundial de Alimentos  
برنامج الأغذية العالمي

## Conseil d'administration

Session annuelle

Rome, 20-24 juin 2022

---

Distribution: générale

Point 6 de l'ordre du jour

Date: 9 mai 2022

WFP/EB.A/2022/6-K/1

Original: anglais

Ressources, questions financières et  
budgétaires

Pour information

Les documents du Conseil d'administration sont disponibles sur le site Web du PAM (<https://executiveboard.wfp.org/fr>).

---

## Rapport du Directeur exécutif sur les contributions et les réductions et dérogations concernant les coûts (article XIII.4 (f) du Règlement général) en 2021

### Introduction

1. Le présent rapport, qui est soumis au Conseil d'administration pour information en application de l'article XIII.4 (f) du Règlement général, récapitule: les contributions qui ne garantissent pas un recouvrement intégral des coûts reçues des gouvernements de pays en développement et de pays en transition, et d'autres donateurs non habituels (article XIII.4 (c) du Règlement général); les contributions pour lesquelles une réduction des coûts d'appui indirects et, le cas échéant, des coûts d'appui directs d'une ou de plusieurs activités ou une dérogation à leur application a été consentie (article XIII.4 (d) du Règlement général); et les contributions des gouvernements de pays en développement et de pays en transition auxquelles s'applique un taux réduit de recouvrement des coûts d'appui indirects défini par le Conseil (article XIII.4 (e) du Règlement général).

---

#### Coordonnateurs responsables:

M. M. Juneja  
Sous-Directeur exécutif chargé du  
Département de la gestion des ressources  
et Directeur financier  
tél.: 066513-2885

M. R. van der Zee  
Directeur  
Division des finances  
tél.: 066513-2544

Mme M. Mananikova  
Directrice adjointe chargée de l'information financière  
Division des finances  
tél.: 066513-2868

**Contributions des gouvernements de pays en développement, des gouvernements de pays en transition et d'autres donateurs non habituels (article XIII.4 (c) du Règlement général)**

2. De nombreux gouvernements de pays en développement et de pays en transition ainsi que d'autres donateurs non habituels apportent leur soutien aux opérations du PAM au moyen de contributions en nature sous forme de produits ou de services, qui relèvent de l'article XIII.4 (c) du Règlement général. En 2021, la valeur de ces contributions était de 11,7 millions de dollars É.-U. au titre des accords de couplage, en baisse par rapport aux 13,6 millions de dollars enregistrés en 2020. Des contributions en espèces et en nature sous forme de produits ou de services ont été couplées à des contributions en espèces d'un montant de 1,2 million de dollars versées par d'autres donateurs, en hausse par rapport au montant de 0,6 million de dollars versé en 2020 et aux 7,2 millions de dollars provenant du Fonds de complément des contributions des nouveaux donateurs, en baisse par rapport aux 7,8 millions de dollars enregistrés en 2020. Il n'a été accordé en 2020 ou en 2021 aucune dérogation au recouvrement des coûts d'appui indirects pour ce type de contributions.

**TABLEAU 1: CONTRIBUTIONS RELEVANT DE L'ARTICLE XIII.4 (c) DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL FOURNIES EN 2021 (en dollars)**

Donateur	Valeur des contributions (produits, services, ou espèces)	Autres coûts et coûts d'appui indirects financés par	
		d'autres donateurs	le Fonds de complément des contributions des nouveaux donateurs*
El Salvador	600 000	-	420 624
Gambie	3 118 797	-	1 000 000
Haïti	646 105	-	500 000
Inde	960 000	-	960 000
Indonésie	1 198 061	-	815 059
Népal	739 227	91 876	989 625
Nigéria	1 000 000	-	870 444
Pakistan	2 181 852	1 118 770	1 000 000
Sao Tomé-et-Principe	148 559	-	54 649
Togo	1 080 038	-	568 975
Zambie	4 361	-	4 640
<b>Total 2021</b>	<b>11 677 000</b>	<b>1 210 646</b>	<b>7 184 016</b>
<b>Total 2020</b>	<b>13 559 683</b>	<b>652 459</b>	<b>7 790 546</b>

\* Le Fonds de complément des contributions des nouveaux donateurs a apporté les fonds nécessaires pour financer les coûts d'appui associés à ces contributions.

### **Dérogations au recouvrement des coûts d'appui indirects et des coûts d'appui directs (article XIII.4 (d) du Règlement général)**

3. En 2021, des opérations du PAM ont vu leurs moyens augmentés par des contributions en nature sous forme de services et d'articles non alimentaires relevant de l'article XIII.4 (d) du Règlement général. Ces contributions ont diminué en 2021 pour atteindre un montant de 13,9 millions de dollars, contre 27,4 millions de dollars en 2020. La baisse enregistrée en 2021 est principalement imputable à la suppression progressive des services en nature fournis par des gouvernements, des organisations non gouvernementales ou des entités privées afin d'appuyer la riposte à la COVID-19. La valeur estimée pour 2021 était proche de celle enregistrée pour 2019, pendant la période ayant précédé l'apparition de la COVID-19. La valeur totale des coûts d'appui indirects au recouvrement desquels il a été dérogé est estimée pour 2021 à 0,9 million de dollars, en baisse par rapport au montant de 1,8 million de dollars enregistré en 2020. Aucune dérogation n'a été accordée en 2021 au recouvrement des coûts d'appui indirects applicables aux contributions en espèces ou des coûts d'appui directs. On trouvera au tableau 2 le détail des coûts d'appui indirects visés par la dérogation, ventilés par donateur, par pays bénéficiaire et par montant de la contribution.

**TABLEAU 2: DÉROGATIONS AU RECOUVREMENT DES COÛTS D'APPUI INDIRECTS POUR DES CONTRIBUTIONS EN NATURE VISANT À COUVRIR LES COÛTS D'APPUI DIRECTS ACCORDÉES EN APPLICATION DE L'ARTICLE XIII.4 (d) DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL EN 2021 (en dollars)**

Donateur	Entité bénéficiaire (pays/région/Siège)	Montant de la contribution	Montant des coûts d'appui indirects visé par la dérogation
CANADEM – Corps de réaction civile internationale	Éthiopie	164 771	10 710
Center for International Peace Operations	Philippines	48 616	3 160
	Siège du PAM (Rome)	173 429	11 273
	Soudan	23 424	1 523
Conseil danois pour les réfugiés	Bureau régional pour l'Afrique de l'Est	23 424	1 523
	Burundi	225 571	14 662
	Nigéria	25 575	1 662
	Siège du PAM (Rome)	143 392	9 320
	Soudan du Sud	30 580	1 988
Fuel Relief Fund	Éthiopie	30 000	1 950
Information Management and Mine Action Programs	Éthiopie	61 499	3 997
Irish Aid	Burkina Faso	104 521	6 794
	Haïti	74 048	4 813
	Malawi	131 000	8 515
	Mozambique	210 385	13 675
	Philippines	47 792	3 106
	Siège du PAM (Rome)	31 400	2 041
Koninklijke DSM N.V.	Siège du PAM (Rome)	256 836	16 694
Luxembourg	Siège du PAM (Rome)	46 343	3 012
Conseil norvégien pour les réfugiés	Afghanistan	56 207	3 653
	Bureau régional pour l'Afrique australe	188 322	12 241
	Bureau régional pour l'Afrique de l'Est	373 470	24 276
	Bureau régional pour l'Afrique de l'Ouest	425 150	27 635
	Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique	189 727	12 332
	Bureau régional pour le Moyen-Orient, l'Afrique du Nord et l'Europe orientale	202 830	13 184
	Burkina Faso	104 521	6 794
	Colombie	504 782	32 811

**TABLEAU 2: DÉROGATIONS AU RECOUVREMENT DES COÛTS D'APPUI INDIRECTS POUR DES CONTRIBUTIONS EN NATURE VISANT À COUVRIR LES COÛTS D'APPUI DIRECTS ACCORDÉES EN APPLICATION DE L'ARTICLE XIII.4 (d) DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL EN 2021 (en dollars)**

Donateur	Entité bénéficiaire (pays/région/Siège)	Montant de la contribution	Montant des coûts d'appui indirects visé par la dérogation
	Éthiopie	225 695	14 670
	Iraq	238 127	15 478
	Madagascar	141 399	9 191
	Mozambique	51 964	3 378
	Myanmar	119 902	7 794
	Niger	869 576	56 522
	Nigéria	300 446	19 529
	Pays insulaires du Pacifique	95 087	6 181
	République dominicaine	111 831	7 269
	Siège du PAM (Rome)	538 017	34 971
	Soudan	394 506	25 643
	Tchad	251 811	16 368
Timor-Leste	15 994	1 040	
RedR Australia	Timor-Leste	82 779	5 381
Stop Hunger	Siège du PAM (Rome)	3 203	208
Agence suédoise pour la protection civile	Bureau régional pour l'Afrique australe	51 690	3 360
	Cameroun	66 465	4 320
	Éthiopie	629 310	40 905
	Mali	71 573	4 652
	Siège du PAM (Rome)	596 311	38 760
	Somalie	498 827	32 424
	Soudan	165 285	10 744
	Soudan du Sud	73 510	4 778
Direction suisse du développement et de la coopération	Bangladesh	125 707	8 171
	El Salvador	160 137	10 409
	État de Palestine	142 133	9 239
	Libye	351 917	22 875
	République populaire démocratique de Corée	41 772	2 715
	Siège du PAM (Rome)	318 495	20 702
	Sri Lanka	260 883	16 957
T-Pride Private Limited	Siège du PAM (Rome)	2 348 860	152 676

**TABLEAU 2: DÉROGATIONS AU RECOUVREMENT DES COÛTS D'APPUI INDIRECTS POUR DES CONTRIBUTIONS EN NATURE VISANT À COUVRIR LES COÛTS D'APPUI DIRECTS ACCORDÉES EN APPLICATION DE L'ARTICLE XIII.4 (d) DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL EN 2021 (en dollars)**

Donateur	Entité bénéficiaire (pays/région/Siège)	Montant de la contribution	Montant des coûts d'appui indirects visé par la dérogation
United Parcel Service	Haïti	36 519	2 374
	Madagascar	173 098	11 251
	Mozambique	68 014	4 421
	Ouganda	24 113	1 567
	République centrafricaine	282 632	18 371
	Rwanda	42 650	2 772
Organisation mondiale de la Santé	Malaisie	3 600	234
<b>Total 2021</b>		<b>13 871 453</b>	<b>901 644</b>
<b>Total 2020</b>		<b>27 419 264</b>	<b>1 782 255</b>

### Réductions des coûts d'appui indirects pour les contributions des gouvernements de pays en développement et de pays en transition (article XIII.4 (e) du Règlement général)

4. Le Conseil d'administration a approuvé<sup>1</sup> l'application d'un taux réduit de recouvrement des coûts d'appui indirects de 4 pour cent aux contributions versées par des gouvernements en faveur de programmes menés dans leur propre pays et aux contributions fournies par des pays en développement ou des pays en transition. En 2021, la valeur de ces contributions reçues en espèces et en nature s'élevait à 495,8 millions de dollars, en hausse par rapport au montant de 334,1 millions de dollars en 2020, dont 19,1 millions de dollars au titre des coûts d'appui indirects, en hausse par rapport aux 12,9 millions de dollars enregistrés en 2020. Cette augmentation de 48 pour cent du niveau des contributions par rapport à 2020 est explicable par l'accroissement des contributions de gouvernements hôtes auxquelles un taux réduit de recouvrement des coûts d'appui indirects a été appliqué, dont 45 pour cent environ étaient financées par des institutions financières internationales<sup>2</sup>. Le tableau 3 détaille la liste des pays donateurs concernés ainsi que le montant de leur contribution et le montant des coûts d'appui indirects calculés au taux réduit.

<sup>1</sup> WFP/EB.2/2020/5-A/1/Rev.1.

<sup>2</sup> En 2021, le PAM et une institution financière internationale ont conclu trois accords, pour appuyer des opérations l'un en Afghanistan et les deux autres au Yémen, un taux de recouvrement des coûts d'appui indirects de 4 pour cent étant appliqué. Or, le PAM applique un taux standard de 6,5 pour cent à toutes les contributions à ses programmes, à l'exception des contributions fournies par des gouvernements en faveur de programmes menés dans leur pays et des contributions de gouvernements relevant de l'article XIII.4 (e) du Règlement général, auxquelles est appliqué un taux de 4 pour cent. À l'issue de vastes consultations et d'un examen juridique approfondi, la haute direction a conclu que l'application du taux de 4 pour cent aux montants versés dans le cadre de ces trois accords était inappropriée car ces dons étaient alloués par une institution financière internationale directement au PAM et non à un gouvernement, ce qui signifie que le taux de 6,5 pour cent aurait dû être appliqué. Ces dons ont par la suite été comptabilisés assortis du taux standard de 6,5 pour cent. Cela est indiqué à la note 8.2 des Comptes annuels vérifiés de 2021. En outre, dans le Point sur le Plan de gestion pour 2022-2024, le PAM demande au Conseil d'administration de l'autoriser à élargir l'application du taux de 4 pour cent aux situations où, normalement, les contributions des institutions financières internationales devraient être versées par l'intermédiaire des gouvernements hôtes, mais où lesdits gouvernements hôtes ne remplissent pas les conditions leur permettant de recevoir des contributions d'institutions financières internationales, comme dans le cas d'autorités de fait.



<b>TABLEAU 3: CONTRIBUTIONS VERSÉES EN 2021 AUXQUELLES UN TAUX RÉDUIT DE RECOUVREMENT DES COÛTS D'APPUI INDIRECTS A ÉTÉ APPLIQUÉ (ARTICLE XIII.4 (e) DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL) (en dollars)</b>		
<b>Donateur</b>	<b>Montant de la contribution (en dollars)</b>	<b>Montant des coûts d'appui indirects (taux réduit à 4 pour cent)</b>
Arménie	89 567	3 445
Bangladesh	3 417 542	131 444
Bénin	8 688 914	334 189
Burkina Faso	5 036 220	193 701
Burundi	5 943 941	228 613
Chine	2 300 000	88 462
Colombie	26 952 966	1 036 653
Côte d'Ivoire	1 500 000	57 692
Égypte	200 000	7 692
El Salvador	310 000	11 923
Eswatini	15 756	606
Ghana	1 500 000	57 692
Guinée-Bissau	6 765 343	260 206
Haïti	23 945 127	920 966
Inde	203 664	7 833
Liban	3 787 416	145 670
Mali	11 495 510	442 135
Mauritanie	2 391 304	91 973
Maurice	50 000	1 923
Mozambique	8 000 000	307 692
Nicaragua	5 000 000	192 308
Niger	2 646 770	101 799
Pakistan	201 787 572	7 761 060
Pérou	1 130 255	43 471
Philippines	50 000	1 923
République centrafricaine	3 500 000	134 615
République dominicaine	5 285 412	203 285
Sénégal	2 763 000	106 269
Somalie	158 694 834	6 103 647
Tchad	2 209 663	84 987
Timor-Leste	100 000	3 846
<b>Total 2021</b>	<b>495 760 776</b>	<b>19 067 720</b>
<b>Total 2020</b>	<b>334 126 108</b>	<b>12 851 003</b>